

2M
Société civile de moyen
au capital de 100 euros
Siège social : 1 rue Morimont
90000 BELFORT
948 583 802 RCS BELFORT

Procès-verbal de délibération de
L'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2024

Le 2 septembre 2024, à 19 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Alexandra MILLOT épouse MOUGIN, co-gérante.

La Présidente constate que tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par la loi.

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

Ordre du jour

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article « Exercice social » des statuts

PREMIERE DECISION

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année, à compter de ce jour.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 15 mois, jusqu'au 31 décembre 2024.

En conséquence, l'article 21 « Exercice social » des statuts est modifié comme suit :

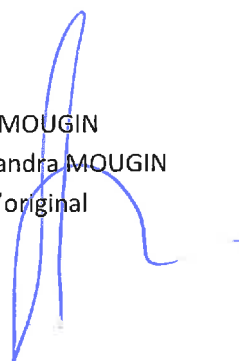
« ARTICLE 21 – Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. »

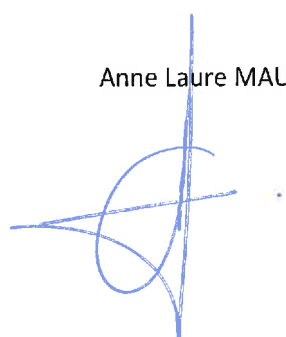
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

SELARL ALEXANDRA MOUGIN
Représenté par Alexandra MOUGIN
Certifié conforme à l'original

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Anne Laure MAUVAIS

A handwritten signature in blue ink, featuring a vertical line on the right side and a large, stylized loop on the left side.